

COMMUNIQUE DE PRESSE

Des mesures pour l'accès aux soins urgents dans le Gers

L'accès aux soins en situation d'urgence est une nécessité pour chacun des habitants de la région. Dans ce domaine, le Gers connaît des difficultés liées à la situation démographique des médecins. Dans ce contexte, l'Agence Régionale de Santé s'emploie, en appui des centres hospitaliers, à consolider durablement le maintien de l'accès aux soins au cœur de la Gascogne, en déployant de nouvelles formes d'organisation et de collaboration entre les structures de soins et leurs équipes. L'objectif est aussi de renforcer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé et de garantir le service apporté à la population. Assurer une prise en charge des urgences de qualité pour tous ne peut se faire qu'au travers de la mise en place de solutions organisationnelles nouvelles et efficaces.

Les mesures prises sont de plusieurs ordres :

- S'agissant de la régulation, c'est-à-dire de la plateforme téléphonique de réponse du centre 15, une coopération est en place depuis le mois de juillet entre la régulation du SAMU 31 et celle du SAMU 32 assurant une continuité de service sécurisée pour les patients gersois, grâce à l'intervention des médecins du centre 15 de la Haute-Garonne.
- S'agissant de la couverture territoriale des SMUR le renforcement des coopérations avec les départements voisins est engagé :
 - pour le nord du département, le centre hospitalier de Condom (récemment pourvu d'un scanner) et celui de Nérac travaillent, avec les centres hospitaliers d'Agen et d'Auch, à organiser une complémentarité afin de garantir, dans la durée, pour chacun de ces territoires, une réponse quotidienne adaptée. Depuis le mois de février, sous l'impulsion des Agences Régionales de Santé d'Occitanie et de Nouvelle-Aquitaine, les collaborations entre équipes médicales se sont développées afin de mettre en place une organisation mutualisée solide matérialisée par une équipe d'urgentistes de territoire.
 - des travaux sont également ouverts avec les Landes, les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées dans la perspective d'une amélioration de la couverture médicale urgente (SMUR) des populations du sud-ouest du département.

L'ensemble de ces dispositifs restera complémentaire aux prestations des services d'urgence des centres hospitaliers.

- En outre, une mission sera prochainement lancée à l'initiative de l'ARS Occitanie. Cette mission, conduite par le Conseil National de l'Urgence Hospitalière (CNUH) présidé par le Pr Pierre Carli, permettra de bénéficier, pour la mise au point de ces organisations, de l'appui d'experts nationaux. Les résultats de cette expertise sont attendus au premier trimestre 2018.
- Enfin, ces dispositions s'accompagnent d'une politique de développement des Médecins Correspondants de SAMU, en collaboration avec les professionnels de santé libéraux et le SDIS32. Six de ces médecins pourraient être formés par le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence du Gers (CESU de l'Hôpital d'Auch dirigé par un médecin urgentiste Condomois).

L'ARS ainsi que les autres institutions concernées, resteront attentives et mobilisées, dans l'objectif d'améliorer durablement la situation et de la stabiliser.